

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME

THOMAS CHAPPAIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

FRANCE

Paris, 3 avril.

L'Univers publiait hier soir une réponse de Mgr Freppel à M. Martin-Fenillec, ministre de la justice et des cultes, au sujet du rapport "d'abus" que le susdit ministre a inséré dans l'Officiel. Ce soir, le même journal publie la première partie de la réponse de l'éminent prélat à M. Collet, le conseiller d'Etat qui a signé le rapport du conseil au ministre. De même que Mgr Freppel avait relevé dans le rapport du ministre des erreurs de fait (alias des faussetés) et des erreurs de droit, de même il signale dans le travail du conseiller Collet une regrettable absence de bonne foi et de raisons juridiques. En temps ordinaire, ces répliques triomphantes seraient la confusion du ministre et du gouvernement capables de recourir contre un "adversaire" à des querelles si misérables, à des arrêts si ridiculement appuyés. Mais tout est aujourd'hui à l'envers. La presse républicaine soutient son gouvernement, parce qu'il a devant lui un évêque. Elle ne parle de la réponse de Mgr Freppel que pour dénaturer le caractère des arguments ou pour en rire. C'est ainsi qu'elle comprend la dignité du régime qu'elle soutient.

Je vous ai déjà parlé de scènes scandaleuses qui se sont passées à Caen. Elles ont eu des suites; le lendemain, le maire, un républicain bien connu pour avoir "déboulonné" une statue de Louis XIV qui ornait la ville, publiait une proclamation destinée à calmer l'agitation de ses coreligionnaires. Or, M. le maire veut calmer l'agitation des ignobles voyous qui ont insulté et injurié les fidèles réunis dans Saint-Pierre de Caen, en affichant sur les murs de la ville qu'il "comprend leurs sentiments," mais qu'ils ont le devoir de respecter la loi. Ainsi, M. le Maire de Caen, le citoyen Mériel, "comprend les sentiments" de ces généreux citoyens qui, pour manifester contre les catholiques, profèrent en public les plus ignobles injures contre d'honnêtes gens et brillent dans les rues de la ville la Marseillaise, la Carmagnole, le Ça ira; qui, de plus, accompagnent ces chants des cris suivants: A bas les catolins! à bas les riches! Vive la Révolution sociale. Si ce maire, là obtient de l'avancement de M. Jules Ferry, que les intransigeants ont rendu prudent, j'en serais surpris. En tout cas, les voyous de Caen ont compris leur maire. Ils ont recommencé leurs désordres. Mais il n'y a pas à Caen que le maire. Il y a aussi l'autorité militaire représentée par un colonel énergique. Chargé enfin hier de maintenir l'ordre, il a vivement lancé ses hommes contre les coreligionnaires de M. le maire, lesquels ont disparu en un clin d'œil devant le premier mouvement des troupes. Si, dès dimanche, on avait donné cette petite preuve d'énergie, on n'aurait pas eu les ignobles désordres qui ont troublé la paisible ville de Caen.

Vous demanderez peut-être pour-

quoi ces désordres se produisent à Caen! Il y a une bonne raison. C'est que Caen compte une association de corps de métiers fortement organisée; que ces corps de métier sont enrôlés sous la bannière catholiques et font tous les ans des manifestations pacifiques, mais solennelles. Il n'en faut pas plus pour expliquer la rage des libres-penseurs et francs-maçons de Caen contre les sociétés ouvrières catholiques de leur cité. La propagande révolutionnaire ayant échoué, on a recouru aujourd'hui aux violences, à l'intimidation. Comment ne pas "comprendre les sentiments de M. le maire de Caen!"

On commence à s'occuper activement des détails et préparatifs de l'inauguration de la statue de feu Gambetta à Cahors, laquelle aura lieu le 14 de ce mois. M. Grévy, bien entendu, se dispense d'aller assister à l'apothéose de celui qu'il traite de factieux. En revanche, presque tout le gouvernement, les grands personnages de la République y seront. On verra M. Brisson, M. Waldeck-Rousseau, M. Raynal et quelques autres ministres. M. Jules Ferry prononcera le grand discours de circonstance. Oui, c'est M. Jules Ferry qui jouera la mémoire de M. Gambetta, à qui il refusa par méfiance d'être du grand ministère. Et quand on pense que, le jour des funérailles de Gambetta, les amis du tribunal auraient tué M. Jules Ferry s'il avait osé prendre la parole! Aujourd'hui, c'est lui le grand homme des gambettistes.

Correspondance d'Angleterre

Londres, 1er avril.

Il est maintenant certain que la haute Chambre des lords va rejeter, à une grande majorité, le projet de réforme électorale de M. Gladstone, et en appeler au pays. Ce rejet sera même pur et simple, s'il faut croire lord Cranbrooke qui, la semaine passée, a parlé sur cette question dans un meeting conservateur. On refuse, à la Chambre des lords, d'aborder toute discussion, et, à ce qu'il semble, pour ces trois raisons: d'abord, parce que le gouvernement n'a pas joint à ce projet son pendant naturel, c'est-à-dire le projet de nouvelle distribution de sièges; ensuite parce que l'Irlande doit être comprise dans la nouvelle réforme électorale; enfin, parce qu'il ne sied pas à une Chambre touchant à la fin de son mandat, d'introduire des changements aussi importants que la création de deux millions de nouveaux électeurs. La première et la troisième raison ne sont pas mauvaises; il est sûr et certain que les libéraux s'en serviraient jusqu'à extinction de force vitale, si par hasard ils se trouvaient maintenant dans l'opposition. En invoquant la seconde raison, on spécule sur la haine nationale et religieuse. Il est regrettable qu'on ose rallumer ces mauvaises passions.

On fait valoir le nombre excessif de sièges parlementaires dont l'Irlande dispose, et qu'on voudrait réduire au chiffre de 96, le nombre étant aujourd'hui de 103. Il se peut

que ce dernier chiffre, mathématiquement parlant, ne soit pas tout à fait en proportion avec le chiffre de la population en général; peut-être aussi l'Ecosse a-t-elle raison de réclamer des sièges additionnels pour être sur un pied d'égalité avec l'Irlande. Mais ce qu'on semble tout à fait perdre de vue dans le camp conservateur, c'est que, suivant le "traité d'Union", même avec l'Angleterre, l'Irlande a droit à 100 sièges au Parlement. S'ils existe aujourd'hui un excédant de 3 sièges, la faute en est au gouvernement anglais, qui a créé, dans le temps, trois nouvelles circonscriptions sur lesquelles on croyait alors pouvoir compter en fait d'élections gouvernementales. Il serait odieux d'en réduire aujourd'hui le nombre. Et, au fond, que fait le chiffre de la représentation irlandaise vis-à-vis de la majorité écrasante anglaise au Parlement? Ces discussions ne sont-elles pas puériles?

Mais il y a grand danger, s'écrie-t-on, à s'engager dans la voie des concessions! On ne saurait plus s'y arrêter; et toutes les concessions ne seraient faites qu'en pure perte. Les Irlandais ne croient jamais en avoir assez, je le veux bien; mais ces prétendues concessions ne sont que des réparations d'une injustice criante et qui reste un danger permanent pour l'existence même de la Grande-Bretagne. Et maintenant c'est à moi de rétorquer l'argument et de demander à mon tour: depuis quand le voleur a-t-il le droit d'imposer à sa victime ses conditions d'entente à l'amiable? N'a-t-il pas d'abord à faire humblement une réparation complète, une restituo in integrum et à payer, pardessus le marché, des dommages-intérêts? Ici je n'entends pas parler de l'indépendance nationale de l'Irlande, qui serait aujourd'hui une utopie, et qui ne peut plus entrer en question depuis que la conquête de l'Irlande a été autorisée par le Pape Adrien IV. Mais ce qui fut garanti à l'Irlande, ce fut son home rule, son autonomie, ce fut la libre disposition de son industrie, de son commerce. Qu'on lui rende ces droits volés, qu'on l'affranchisse surtout du free-trade (libre échange) anglais qui l'a ruinée.

L'Irlande a besoin d'un système protectionniste pour son industrie et pour son commerce; elle ne peut pas, avec ses forces exténuées à la suite d'une longue oppression brutale, supporter la concurrence puissante de l'industrie anglaise. Mais c'est là que les intérêts matériels se heurtent et que John Bull, le vertueux calviniste-anglican, fait le plus la sourde oreille. Plaise à Dieu de contenir l'agitation irlandaise, agitation fort juste en elle-même, dans les limites de la justice et de la patience, de la préserver des excès criminels des féniens; l'heure de la réparation sonnera, et ce sera Dieu lui-même qui prendra le pauvre John Bull par sa plus sourde oreille; l'opération n'en sera pas moins radicale.

Le Merchant Shipping Bill de M. Chamberlain est toujours à l'ordre du jour. Les discussions intermi-

nables qui ont eu lieu sur ce projet, tendant à fixer la responsabilité des armateurs de navires de commerce en cas d'accidents, prouvent bien qu'il était grand temps de mettre ordre à l'état de choses actuel. La spéculation en assurances de navires défectueux, mal montés, mal commandés, incapables de faire de longs voyages en mer, cette spéculation honteuse, monstrueuse, se faisait sur une large échelle. La loi Plimsoll de 1876, faite pour y parer, restait inefficace en ce qui regarde la responsabilité du propriétaire, de l'armateur de navires. Les pertes de vies en mer, par suite de naufrages, ont augmenté énormément dans ces dernières années. En même temps on a constaté que le nombre de matelots étrangers engagés sur les navires de commerce anglais a augmenté également dans une proportion effrayante. La raison en est non-seulement dans le fait que ces engagements se contractaient à meilleur compte, mais surtout dans la facilité qu'on avait ainsi, en employant des étrangers, d'éviter les risques de dommages-intérêts. Pourquoi aussi John Bull aurait-il, en pleine connaissance de cause, risqué sa vie pour rien? Il laissait cette périlleuse besogne aux étrangers. Il est effrayant d'étudier les actes des cours de naufrages (courts of the Wreck Commissioner); les pertes du Earlborough en novembre 1879, du Salopian et du Yenikale en octobre 1880, et de beaucoup d'autres, y paraissent fort suspects d'avoir été préméditées, dans le but de toucher de hautes primes d'assurances. Le nouveau projet de M. Chamberlain tend à porter remède à cette situation; l'assurance ne pourra plus excéder la valeur exacte du navire augmentée de celle des marchandises et de bénéfice honnête qu'on en espère.

La responsabilité sera partagée entre l'armateur et le capitaine ou agent; l'armateur pourra, en outre, s'assurer contre ses derniers. La question capitale sera toujours le moyen d'exercer un contrôle sérieux. Demain, il y aura un grand meeting d'armateurs, pour s'entendre avec le gouvernement.

Leonis XIII carmina

On lit dans le Courrier de Bruxelles: La presse catholique d'Italie a fait un chaleureux accueil à la publication des œuvres poétiques en langue latine de Sa Sainteté Léon XIII, éditées par M. le chanoine Brunelli, qui a traduit dans la langue de Dante les vers latins composés par le Souverain-Pontife à différentes époques de son existence. Les deux pièces principales, deux petits poèmes, ont été composés en l'honneur des saints Herculane et Constantius, patrons de Pérouse, lorsque Léon XIII occupait le siège archiepiscopal de cette ville. Cette poésie latine minutieusement travaillée, finement ciselée, rappelle très avantageusement les œuvres des savants humanistes que la Compagnie de Jésus au dix-septième siècle. Quelques pièces italiennes sont annexées aux pièces latines;

celles-ci sont d'abord accompagnées d'une traduction dans cette langue italienne, musicales entre toutes qui, dans les vers surtout, offre un si puissant attrait.

L'ouvrage forme un in-8° de grand luxe. Il se vend au prix de 12 francs, au bénéfice des écoles populaires catholiques d'Udine, œuvre à laquelle le Saint-Père, dans sa charité toujours ingénieuse, a cédé la propriété de ses œuvres poétiques.

LE TESTAMENT

II

Montesquieu s'embrouille dans les lois de succession. Il cherche les lois qui conviennent à telle ou telle forme de gouvernement, et paraît croire que la nature et l'histoire offrent des types précis de gouvernement. Rien n'est moins exact. Il semble que la royauté et la république sont une antithèse; et cependant ne voyons-nous pas qu'elles ne se distinguent plus que par des nuances imperceptibles? Nos royaumes démocratiques et nos républiques jacobines ne reproduisent-elles pas le même fait social? Que la tyrannie vienne d'un seul ou de plusieurs n'est-ce pas la même tyrannie? Et si l'autorité n'a d'autre principe que le nombre et la force, toutes les insurrections ne sont-elles pas légitimes? Les présidents Mac-Mahon et Grévy diffèrent-ils du roi Louis-Philippe, qui règne et ne gouverne pas selon la formule de M. Thiers? Si nous considérons la prépondérance attachée en France à la Chambre élective depuis bientôt un siècle, nous pouvons conclure que nous sommes toujours en démocratie ou en république. L'empire même ne fait pas exception, car il résidait moins dans ses institutions que dans la personne de son chef, et ce chef se portait l'héritier et le représentant du peuple souverain lui-même. La Pologne avait un roi et s'appelait la république de Pologne.

Chaque peuple a son gouvernement propre, comme chaque particulier son tempérament. Et ces gouvernements nés de traditions et de mille circonstances oubliées et inconscientes échappent à l'analyse. Ce qu'il y a de plus clair, c'est qu'ils prospèrent ou périssent par les mêmes principes d'ordre ou d'anarchie. Le premier, le plus incontestable de ces principes, c'est la famille. Suivant qu'elle est ou non constituée pour l'unité et la durée, elle rend ferme et stable la société politique ou la livre aux dissensions. Royauté ou république, peu importe: quel est l'état de la famille? en d'autres termes, quel est le rôle du père de famille? quel est son droit sur ses biens et quel est le système de succession? Or, deux grands faits marquent toute l'histoire: ou bien la famille se perpétue par la transmission intégrale du patrimoine et assure aux chefs de famille la prépondérance politique; ou bien, par la division forcée des héritages, il s'ensuit une anarchie permanente, entremêlée

le césarisme, si les instincts militaires de la nation le comportent.

Nous pouvons dire qu'il y a deux droits, le droit coutumier et le droit césarien. Le premier exprime les instincts et les sentiments de famille, la volonté renouvelée de génération en génération des membres de la famille associés dans une même idée d'unité et de perpétuité. Le droit d'aïnesse n'est lui-même qu'une coutume. C'est parce que la majorité des pères de famille ont transmis leur titre à l'aîné plutôt qu'à un autre, que la coutume s'est établie et a fait loi. Aucune loi n'eût pu créer une semblable institution. Et d'ailleurs, la loi qui l'eût créée eût pu la défaire. La coutume exprime la nature: famille et nature ne sont-ils pas synonymes? natura, nasci? La perpétuité de la famille est dans la nature; mais alors nous n'avons plus besoin de législateurs. La coutume a donc pour ennemis tous les esprits qui aspirent à dominer. Elle écarte les ambitieux et les révolutions. Les législateurs et les légistes veulent des familles et une société instables qui soient toujours à régler, à titubier, à transformer sous un jet continu de lois et de constitutions.

Le testament, sous l'influence du législateur et des circonstances, a pu être dirigé contre la coutume. En droit romain, le testament est le moyen de dissiper, de disperser sa fortune. La conservation du bien dans la famille est étrangère à l'ancienne Rome. L'héritier est souvent un esclave, afin que si la succession est mauvaise, les actions des tiers s'exercent contre la personne de l'esclave et que les condamnations ne soient pas prononcées au nom du défunt. A l'origine sans doute, l'institution d'héritier et les formalités qui l'accompagnent, indiquent la transmission intégrale. Une loi est nécessaire pour accomplir cette transmission, cette continuation de la personne. Mais le préteur introduit bien vite l'obligation pour le testateur d'extérioriser nominalement ses enfants; ensuite, il lui impose de leur laisser un quart de ses biens.

Le droit préteurien s'est servi du testament pour diviser les biens de famille. C'est ainsi qu'en France, les pays du droit écrit favorisaient le testament. Dans les pays de coutume, on professait en théorie qu'il n'y avait pas lieu au testament; mais les légistes, en falsifiant les coutumes, introduisirent un partage forcé analogue au testament du droit écrit. Il est facile de concevoir que la libre disposition des biens proclamée par les légistes devait en arriver là. La coutume avait transformé la notion de la propriété. Les pères de famille, mus par l'instinct de conservation ou par haute prévoyance, attribuaient leur bien comme une substitution perpétuelle à leur famille, sous la direction de l'héritier, continuateur du chef primitif. De propriétaire le père de famille devint tuteur, administrateur. Il n'eut pas le droit de disposer du patrimoine. Ce patrimoine était celui de la famille, non plus un bien propre.

(A suivre)

Feuilleton du COURRIER DU CANADA 1er Mai 1884—No 40

LE DRAME

DES

CHAMPS ELYSÉES

(SUITE)

—Le journal m'a parfaitement renseigné. Ce bon jeune homme avait fait Charlemagne à mon profit, il y a bien là une cinquantaine de mille francs. Partagerai-je avec Philibert? Jamais! me voilà riche, c'est le moment de le lâcher.

XVI

Deux mois après, par une belle après-midi du mois de juin, le colonel d'Hervet sortit de chez lui avec sa fille Odile, et ils prirent place tous les deux dans une élégante calèche qui descendit aussitôt, au grand trot, des Champs-Élysées.

Le colonel était vêtu avec recherche, comme pour une visite de cérémonie.

Odile avait une toilette simple, ainsi qu'il est d'usage pour les jeunes filles, mais d'une extrême frai-

cheur, et qui faisait admirablement ressortir la grâce et la distinction de celle qui la portait.

—Tu ne t'ennuieras pas trop, Odile? dit le colonel tandis que la voiture roulait rapidement. Il s'agit, tu le sais, d'une grave conférence.

—Chez monsieur et madame Lavernède! ajouta la jeune fille. Or je ne m'ennuie jamais chez eux, ni vous non plus, mon bon père.

—Disons toute de suite, et je t'en remercie, ma chère enfant, qu'avec moi tu ne t'ennuies nulle part, même quand je dicte mes mémoires... Infortunés mémoires, hélas! bien négligés, maintenant.

—Oh! ils seront repris, mon père, et continués sans interruption.

Après avoir dépassé le rond-point des Champs-Élysées, Odile mit tout à coup une de ses mains sur ses yeux avec un geste d'effroi.

—C'est là, murmura-t-elle... c'est là.

—Oui, reprit le colonel, c'est là que ce brave Julien a été attaqué et terrassé par des malfaiteurs.

—Et aujourd'hui, mon père, la foule circule joyeuse dans cet endroit maudit, les enfants y jouent en riant, les femmes y étalent leurs brillantes toilettes! Quant à moi, je ne puis passer ici sans frissonner, sans éprouver un sentiment d'épouvante et d'horreur.

La foule, en effet, était aussi nombreuse que parée et joyeuse.

Le commencement du mois de juin est l'époque où les Champs-Élysées sont le plus fréquentés. Le beau monde n'est pas encore parti pour la campagne et allie sur cette magnifique promenade pour y saluer le retour des beaux jours.

—Est-ce un bien, est-ce un mal? Je l'ignore, ma fille, continua le colonel, mais Paris est la ville oubliée par excellence, et les Champs-Élysées sont l'éclatante concentration de cette tendance. Il faudrait des volumes pour récapituler les sombres drames qui ont eu lieu ici, les crimes qui ont été commis, sans compter les catastrophes nationales dont ces vastes terrains ont été les témoins impassibles. Il n'existe peut-être pas d'endroit au monde où le sang et les larmes s'effacent plus vite. Et la foule y accourt ensuite, radiante, insoucieuse, ne se souvenant plus de rien, sinon qu'il y a là de l'espace, du soleil, des arbres et des fleurs.

Puis le colonel ajouta en souriant: —Mais pourquoi t'apitoyer si fort sur le sort de Julien, puisqu'il a survécu à son affreuse blessure?

Odile n'eut pas le temps de répondre et la conversation changea d'objet, car M. d'Hervet, ayant été salué par un vieil ami qui passait, se mit à parler de cet ami à sa fille.

Bientôt la voiture s'arrêta rue de Lille, où demeurait monsieur et madame Lavernède.

Ceux-ci attendaient le colonel, et

madame Lavernède se montra tout particulièrement satisfaite qu'il eût amené sa fille.

En effet, il devait être exclusivement question de Julien dans cette entrevue. Or, comme des projets d'alliance avaient été échangés entre les deux familles pour les deux jeunes gens, la présence d'Odile en cette circonstance témoignait des désirs du colonel de réaliser promptement ces projets.

—Que vous êtes aimable d'être venue! dit la femme du rentier en embrassant la jeune fille. Ces messieurs ont à traiter des affaires très-sérieuses, mais cela ne nous empêchera pas de causer un peu toutes deux, ma chère Odile.

Madame Amélie Lavernède était toujours bonne comme lorsque nous l'avons vue, au commencement de récit, allant dans les pauvres logis, soulager l'infortune, et retrouvant son ancienne amie Laure Rambaud en proie à la plus cruelle détresse, et calmant les angoisses de la malheureuse mère à ces derniers moments, en lui promettant de se charger de son fils Julien.

L'excellente femme avait été fidèle à sa promesse et la pauvre morte pouvait maintenant contempler du haut des cieux son bien-aimé fils devenu homme, et digne de toutes les sympathies par toutes les qualités de l'esprit et du cœur, comme si les

soins et la protection d'une mère ne lui eussent jamais manqué.

D'un autre côté, une bonne action porte toujours en soi sa récompense, c'est là une vérité banale à force d'avoir été répétée, mais que cependant on ne peut se laisser de proclamer, tellement on en a chaque jour d'innombrables exemples sous les yeux.

Or la récompense de madame Lavernède avait pris les proportions et la durée de la bonne action qu'elle avait faite.

Par la seule présence de Julien dans cette maison auparavant sans enfants, un vide immense avait été comblé, une constante animation avait succédé à l'enrai, un source intarissable d'affections mutuelles fécondait les âmes, comme la source d'eau vive dirigée vers des terrains arides et qui les transforme en prairies embaumées de verdure et de fleurs.

Quand Julien entra dans le salon, quand madame Lavernède remarqua le regard empreint d'une tendresse profonde que son mari arrêta longuement sur son fils adoptif, elle sentit une lame d'émotion trembler sous ses cils, et elle remercia Dieu qui avait permis que les vœux de la pauvre Laure Rambaud fussent exaucés, en affermissant chaque jour davantage le bonheur de tous ceux qui avaient contribué à leur réalisation.

—Eh! mais, s'écria M. d'Hervet en tendant la main au jeune homme, notre cher Julien est encore pâle!

—C'est la conséquence inévitable de ma blessure, colonel, répondit-il. Mais je suis complètement rétabli.

—Et vos assassins, sont-ils enfin sous les verrous?

—Non, colonel.

—Comment! Pas encore?

—Hier j'ai été appelé au Palais de Justice, colonel. C'est la troisième fois. J'ai été confronté avec deux individus...

—Asseyez-vous, monsieur Julien, interrompit doucement Odile. Ne restez pas debout. Vous avez besoin de beaucoup de ménagements.

Julien prit un siège.

—Ce que j'en fais c'est uniquement pour vous obéir, Mademoiselle, reprit-il en s'esseyant. C'est là une règle dont je ne me départirai point désormais... car je ne dois pas oublier que le soir de mon accident vous m'avez dit de prendre une voiture, et que rien de fâcheux ne me serait arrivé si j'avais mieux écouté votre recommandation.

—A la bonne heure! continua le colonel en riant. Odile, prends acte de cette promesse de docilité à tes volontés. C'est un gage sérieux pour l'avenir.

Puis, revenant à son idée:

(A suivre)

SOMMAIRE

France.
Correspondance d'Angleterre.
Leonis XIII carmina.
Le testament.
FROULIRON.—Un drame des Champs Elysées.
A l'Université Laval.
Legislature provinciale.
Informations.
Résumé des dépêches.
Petites nouvelles
En passant.

ANNONCES NOUVELLES

Avis.—James Patton.
Avis.—Bossé et Languedoc.
Soumissions demandées.—Ed. C. Giroux.
Avis.—Adolphe Robitaille.
Le premier et seul véritable vin de Quinine de Campbell.
Chapeaux de feutre.—J. C. Paterson.
Traverse du Grand Tronc.

CANADA
QUEBEC 1er MAI 1884

A l'Université-Laval

PROTESTATION CONTRE LA SPOLIATION DES BIENS DE LA PROPAGANDE.

Nous sommes heureux de dire que la séance de l'Université-Laval, hier soir, a été empreinte d'une dignité, d'une majesté répondant bien à l'importance de la matière dont elle était l'objet.

La salle des promotions était littéralement encombrée.

M. l'Administrateur de l'archidiocèse, un clergé très nombreux, parmi lequel on remarquait M. le curé Labelle, MM. les séminaristes, ainsi que les élèves du petit séminaire et du pensionnat, plusieurs députés, et un grand nombre de citoyens distingués et de dames, assistaient à la séance.

La musique de la " Batterie A " a fait les frais de la partie musicale et s'en est acquitté avec la grande habileté dont elle a déjà donné tant de preuves.

Vers 8 heures, M. le Recteur, suivi des professeurs de toutes les facultés, à peu près au complet, fit son entrée dans la salle.

Il ouvrit la séance en expliquant en peu de mots l'objet de la réunion et donnant une analyse des résolutions que les différents professeurs devaient proposer, en ces termes :

Les quatre premières affirment que cette application de la loi de 1873 est en contradiction flagrante avec la loi sur laquelle elle s'appuie, est contraire au Droit international, contraire au Droit naturel de propriété et contraire à la civilisation.

La cinquième expose que cette prétendue conversion des biens de la Propagande équivaut à peu près à la ruine.

Enfin la sixième déplore cette conséquence, en l'appliquant en particulier au collège même de la Propagande, ce qui donnera lieu à un élève de cette magnifique institution, aujourd'hui professeur à la faculté de Théologie, de dire en quoi consiste ce collège et ce que comporterait sa ruine.

Son Honneur le juge Tessier propose une résolution prouvant que l'on ne pouvait, en loi, s'appuyer sur les dispositions légales que l'on alléguait. La Propagande n'est pas une communauté, par conséquent, la loi confisquant les biens de congrégation ne s'applique pas à elle.

L'honorable M. Langelier, dans sa résolution, dit que le décret confirmé en cour de cassation est contraire au droit International. Les biens de la Propagande proviennent de tous les pays. Les secours qu'elle reçoit servent à former des missionnaires ; ils servent aussi à donner un enseignement supérieur, éminent, et l'Université y a envoyé ses professeurs de la faculté de théologie y puiser la science à sa source même.

Le gouvernement des Etats-Unis, et à New-York, les citoyens, sous la présidence du maire, ont protesté au nom du droit international contre cette spoliation. On n'a pas plus le droit de convertir en rente les biens de la Propagande que de s'emparer de l'hôtel de l'ambassade anglaise en lui offrant de payer une rente annuelle. Puis le crédit italien n'est pas fameux. Qui peut garantir cette rente ?

M. T. Chas. Casgrain a ensuite

prononcé un maître discours. La force des arguments et la richesse du style en font un vrai chef-d'œuvre.

Il a traité l'acte de la spoliation au point de vue du droit naturel. Il nous a montré les juriconsultes romains établissant sur des bases immortelles le droit sacré de la propriété ; droit tellement enraciné dans l'esprit des lois qu' alors que tout s'effondrait dans les institutions de Rome, le droit de propriété demeurait inébranlable.

Dans tous les pays on a respecté la propriété et on l'a garantie dans toutes les constitutions.

Et ce sont aujourd'hui les descendants de ces juriconsultes romains, qui, en pleine Rome, s'en viennent dire que le droit de propriété n'existe pas, et confondre leurs ancêtres.

Où nous mène cette prétention ? Elle ne nous conduit certainement pas à la liberté.

Mgr Paquet proteste contre la spoliation des biens de la Propagande, au nom de la civilisation, dans un discours très brillant quant à l'argumentation est à la magique beauté du style.

Il est de notre devoir de protester contre l'acte d'une nation qui a tant reçu du christianisme.

La Propagande est l'institution la plus chère au Pape ; ses biens lui sont absolument nécessaires pour porter efficacement dans toutes les parties du monde le flambeau de la civilisation.

La civilisation matérialiste que représente le gouvernement italien est fautive, parce qu'elle n'est pas chrétienne. La véritable civilisation apprend à regarder le ciel.

Le souverain pontife n'aura jamais à son service de pouvoir plus éminentement civilisateur que la Propagande. Aucun n'est aussi universel, perpétuel, puissant et parfait.

Mgr Paquet a eu des mouvements qui ont, à maintes reprises, soulevé l'enthousiasme dans toute la salle.

Après un intermède musical, M. le Dr Wells prononce un excellent discours où il proteste contre l'acte du gouvernement italien comme entravant l'action du St-Siège, et attendant à ses droits.

M. l'abbé Louis A. Paquet, ex-élève de la Propagande, nous parle de la nature et des effets de la Propagande. Le plan en fut conçu par Grégoire XV et mis à exécution par Urbain VIII. Elle fut érigée canoniquement en 1627.

Il y a actuellement 120 élèves internes, et beaucoup d'élèves des autres collèges y puisent leur instruction.

Elle a une typographie polyglotte où chaque année s'impriment un grand nombre d'ouvrages dans toutes les langues.

Elle a aussi une magnifique bibliothèque et un musée splendide.

La Propagande représente l'Unité Catholique. Elle en est le plus puissant agent.

Avant de partir pour les missions lointaines, les élèves font serment d'obéir jusqu'à la mort à leurs supérieurs. Ils lui sont fidèles, et aujourd'hui, partout où la nouvelle de la spoliation a pu parvenir, dans toutes les contrées de la terre, il y a des cœurs qui tressaillent, et crient : Honte à notre siècle ! honte au gouvernement italien.

M. le Recteur annonce ensuite que l'on a établi 23 dépôts ou procureurs hors l'Italie pour recevoir les dons destinés à la Propagande. Il y en a deux en Canada, une à Québec et une à Toronto.

L'Eglise du Canada est née, a grandi et vécu sous les regards de la Propagande. Elle lui doit donc un amour filial.

Puis il donne lecture des lettres de Son Honneur le lieutenant Gouverneur Robitaille et des honorables MM. Ross, Taillon et Blanchet, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

L'honorable M. Mercier fait alors un discours qui est très applaudi.

Après ce discours, M. le Recteur a fait la déclaration suivante, dont nous donnons le résumé : " N'allez pas croire que nous chantions, ce soir, le *libera* de l'Université Laval. Il n'est pas sans antécédents que l'on ait vu

des institutions qui, après avoir commencé sous d'heureux auspices, aient été obligés, pour répondre à des obligations nouvelles, de modifier et de restreindre leurs opérations. Nous devons modifier ces opérations pour éviter la banqueroute.

Quand Mgr Laval fonda le petit et le grand séminaire, il avait en vue de former une institution diocésaine. Avec les surplus que le Séminaire avait, nous n'avons pas cru manquer au but que s'était proposé Mgr Laval en créant une Université catholique.

Le Séminaire n'est pas ruiné par les dépenses qu'il a faites ; il continuera de subsister.

Il y a longtemps que l'on parle de fermer faute de ressources. Dès 1862, lors du premier procès en cour à Rome, nous déclarâmes que s'il se formait une Université indépendante à Montréal, vu l'exiguïté de nos ressources, nous nous verrions obligés de suspendre nos opérations.

Dans tous les procès depuis ce temps, notre défense a reposé sur cette base.

Tout le monde ne nous a pas crus, mais il n'est pas besoin de se ruiner pour le faire croire.

Le séminaire est rendu à bout de surplus, mais il peut encore subsister ; or, nous avons cru qu'il entraînerait plus dans les vues de son fondateur, Mgr Laval, de sacrifier l'Université que le Grand et le Petit-Séminaire.

Nous ne pouvons faire marcher les deux institutions. L'Université est l'accessoire du Séminaire. Or, nous avons cru devoir sacrifier l'accessoire au principal qui est le Séminaire.

Cependant, si nous fermons les facultés de Droit et de Médecine, les facultés des Arts et de Théologie subsistent.

Nous sommes peints d'en être réduits à cette fin. Ce qui nous afflige le plus, c'est le chagrin que cette résolution causera à la Propagande, qui a toujours aimé l'Université, et qui est déjà si cruellement affligée.

On a dit que l'appréhension d'une décision défavorable à la cause de l'Université, était le motif de la fermeture des facultés de Droit et de Médecine.

Au nom de l'Université et du Séminaire, je dois protester contre cette insinuation.

Nous nous souvenons que, l'autome dernier, Son Excellence disait qu'aux yeux du St-Siège, l'Université Laval était l'unique institution catholique de ce genre, dans la province de Québec.

D'ailleurs, pour preuve de mon avancé, qu'il me suffise de dire que l'ultimatum annonçant l'état actuel des affaires de Laval et la décision de fermer était rendu à Rome avant que le délégué apostolique eût été nommé.

Qu'on nous accorde des secours, nous continuerons, même si, dans le procès actuel, la décision est défavorable à l'Université.

M. le Recteur dit alors qu'il va commettre une petite indiscretion, à la condition que l'on n'en parle pas. Si son Excellence, dit-il, veut amener la paix religieuse dans la province de Québec, qu'elle nous condamne. (Rires). Nous n'en appelons ni en Angleterre, ni au Parlement, ni même à Rome, nous nous soumettons. Tandis que si elle ne nous condamne pas, nos adversaires, si on en croit la rumeur, ne se tiendront pas pour battu.

Le séminaire, en cas de perte de la cause, sera le plus perdant, puisqu'il aura perdu plus d'un million de piastres.

En résumé, l'Université ne tombe pas : elle conserve ses privilèges ; elle ne fait que suspendre ses cours de droit et de médecine.

M. le Recteur adresse alors des remerciements aux orateurs, au parlement et à l'auditoire.

L'auditoire se disperse après un nouveau morceau joué avec un succès insurpassable par la musique de la Batterie " A ".

Législature provinciale

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

M. Nantel, secondé par M. Martel, demande la publication de toute correspondance relativement aux offres faites par l'Institut des Sourds et Muets de Mile End pour utiliser la ferme de Terrebonne et aussi pour l'augmentation de l'octroi annuel à

l'Institut des Sourds et Muets de Montréal.

Il établit qu'il y a dans la province de Québec plus de 1100 personnes qui auraient besoin de fréquenter les écoles et que l'établissement n'en pouvait pas contenir plus de 123. Avec un octroi de \$1000 par année pendant 34 ans, les sœurs pouvaient bâtir un établissement confortable.

MM. Martel, Stephens, Beaubien, McShane, Demers et Faucher de St Maurice soutiennent fortement cette motion.

La chambre s'ajourne à 6 heures.

AU CONSEIL LÉGISLATIF

Après une chaude discussion à laquelle ont pris part MM. Archambault, Masson, Champagne, Beaudry et Rémillard, la seconde lecture du bill concernant la grande loterie de Colonisation a été rejetée sur la division suivante :

POUR :—Hon. MM. LaBruère, Dionne, Génin, Gingras, Hearn, Rémillard, Archambault, Savage, Prud'homme, Dorion et Champagne—11.

CONTRE :—MM. Ross, Masson, Starnes, Woods, Bryson, de Boucherville, Ferrier, Beaudry, Webb, Lavolette et Methot—11.

D'après les règles de pratique du conseil, quand il y a égalité de voix le bill est rejeté.

INFORMATIONS

On télégraphie de Washington qu'une certaine princesse indienne de l'Ouest, interrogée par le comité congressionnel des affaires des sauvages, a fait le plus triste tableau de la condition de la tribu et des autres tribus, qui sont systématiquement maltraitées, suivant elle, par les agents officiels et dépouillées même des faibles secours que leur envoie le gouvernement.

Il est entendu que les Américains maltraiteront leurs sauvages jusqu'à extinction de la race. Le fonds de compassion dont la nature avait doué la noble nation *yankee* est complètement épuisé, paraît-il, depuis les efforts aussi désintéressés qu'héroïques que nos voisins ont faits pour affranchir les nègres, et c'est pour cela que les pauvres Sioux, Pieds-Noirs, et autres représentants des races affamées de l'Ouest les trouvent sans pitié.

On annonce l'arrivée dans l'Inde de M. François Deloncle, consul de France, qui se propose de visiter une seconde fois la Birmanie, le Siam, la Malaisie, la Cochinchine et le Tonkin. Les résultats de ce nouveau voyage de M. Deloncle promettent d'être très intéressants. Personne ne doit ignorer que M. Deloncle est l'auteur du projet de percement de l'isthme de Kraw (presqu'île de Malacca). Ce canal, complément de celui de Suez, dans l'extrême Orient, abrégerait de six jours la route des navires allant au Siam, à Saigon, au Tonkin, en Chine, au Japon, aux Philippines et même à Bornéo. Tout cet énorme mouvement maritime passe actuellement à Singapore, qui est un port anglais des plus florissants.

Résumé des dépêches

EUROPE

ANGLETERRE

Londres, 30 avril 1884.

La chambre des Communes a rejeté aujourd'hui le bill permettant la crématation.

Le correspondant du *Times*, au Caire, dit que la France fait mouvoir beaucoup d'intrigues en cet endroit.

Hussein Pacha, à Berber, demande une augmentation de secours et prie qu'on ne l'abandonne pas dans la situation désespérée où il se trouve.

Les armateurs de New-Castle ont approuvé la résolution d'augmenter le tonnage d'un quart à raison de l'état actuel des frets sur le marché.

Une réponse reçue du Caire, au bureau des affaires étrangères, nie que O'Kelly, correspondant d'un journal, ait été arrêté par ordre du gouvernement.

FRANCE

Nice, 30 avril 1884.

On a trouvé des placards anarchistes affichés dans différentes parties de la ville.

ALLEMAGNE

Darmstadt, 30 avril 1884.

Le mariage de la princesse Victoria de Hesse avec le prince Louis de Battenberg a été célébré aujourd'hui.

ESPAGNE

Madrid, 30 avril 1884.

Les rapports officiels de l'accident Cuidad Real portent à 59 le nombre de personnes tuées.

Les troupes du gouvernement ont cerné Maugado, le chef des réfugiés dans

leur fuite vers les frontières françaises. Il en est suivi un rude combat dans lequel Maugado et sept de ses compagnons ont été tués. Quatre prisonniers ont été pris. On a aussi arrêté 14 officiers et autres qui avaient récemment disparu de Santa Columba.

EGYPTE

Le Caire, 30 avril 1884.

Hussein Pacha télégraphie qu'il est encore à Berber. Il est trop tard pour retraiter. La ville est complètement entourée de rebelles. La garnison est tout à fait démoralisée.

Petites nouvelles

PÈLERINAGE.—Le pèlerinage annuel du Cercle catholique, à Ste-Anne de Beauport, aura lieu le 18 de ce mois.

L'UNION MUSICALE DE QUÉBEC.—La première répétition, avec orchestre, pour Christophe Colomb, aura lieu le vendredi 2 mai, à 7 1/2 heures P. M. et se continuera tous les lundis, mercredis, et vendredis de chaque semaine, dans la sacristie de la chapelle du Faubourg St-Jean.

ALPHONSE CÔTÉ

Secrétaire.

—Expulsez les furoncles, les pustules, et les éruptions de la peau, en prenant la Salsepareille d'Ayer pour purifier le sang.

ELECTION.—Les élections des officiers du Barreau ont lieu aujourd'hui.

BAZAR.—Voici l'état du scrutin à la fermeture du bazar de l'église St-Jean-Baptiste, hier soir.

Hon. F. Langelier.....	1784
Chevalier Vincette.....	1754
Chevalier Martineau.....	209
F. Carbray, M. P. P.....	99

Total des votes..... 3846.

Cette votation a rapporté au bazar un profit net de \$19 230.

LES TANNERIES.—On dit que les dernières nouvelles reçues dans le commerce de cuir, ont jeté un certain malaise parmi les tanneurs. Les journées de travail sont diminuées de moitié.

Les dernières faillites de Montréal vont créer des embarras financiers à plusieurs tanneurs.

DES SIÈGES.—Quelques confrères demandent que l'on augmente le nombre des sièges, bancs, sur la Terrasse Frontenac. Nous nous joignons à cette demande. On aurait tout à y gagner. Il est en effet très incommode d'être obligé de rester debout ou de s'asseoir sur le gazon poudreux lors des soirées musicales données en cet endroit.

Nous croyons que l'on tiendra compte de cette demande, en ajoutant une série de bancs sur cette Terrasse, où l'on aime tant à aller prendre le frais et qui est un des plus beaux points de vue du monde.

REVUE MILITAIRE.—Hier après-midi, on peut dire que le 9ème bataillon a encore augmenté la somme d'intérêt et de sympathie que lui porte le public québécois.

Il s'est montré à la hauteur de cet estime.

La revue a été un vrai succès. Elle s'est faite sous le commandement des lieutenants-colonels G. Amyot et Evanturel.

Les mouvements se sont faits avec une précision, un ensemble difficile à surpasser.

Vraiment, nous croyons que le Sème a besoin de se tenir sur ses gardes, s'il ne veut pas avoir à redouter une concurrence difficile à rencontrer.

M. le lieutenant-colonel Duchesnay a paru très satisfait de la tenue et des exercices qui ont eu lieu en sa présence. Le trottoir de la rue d'Auteuil, une grande partie de l'Esplanade et tout le monticule du Rempart étaient littéralement couverts de spectateurs.

La musique du 9ème a eu un grand succès.

Après la revue, le bataillon s'est rendu à l'arsenal. Cette marche a été exécutée avec un ensemble parfait.

Les deux compagnies d'universitaires ont été surtout admirées pour leur bonne tenue et le port militaire de leurs soldats.

A l'arsenal, M. le lieutenant-colonel Duchesnay a adressé un discours de félicitations et d'encouragement.

Il était accompagné, lors de l'inspection, du lieutenant-colonel Taschereau et du major Hudon.

M. le lieutenant-colonel Amyot a aussi adressé un chaleureux discours, comme il sait en faire, au bataillon.

Puis, après avoir déposé les armes, on s'est dit : " Au revoir."

Nos félicitations au 9ème.

—La Vigueur des Cheveux d'Ayer restaure aux cheveux gris leur couleur primitive, et les rend vigoureux et abondants.

L'HÔPITAL DE CHICOUTIMI.—Les religieuses de l'Hôpital-Général de cette ville doivent aller prendre possession du nouvel hôpital à Chicoutimi vers le commencement de juin prochain.

Les religieuses chargées de desservir le nouvel hôpital sont :

Seur St-Gabriel, Supérieure.
Seur Marie-des-Anges, assistante.
Seur St-Léonard.
Seur St-Elzéar.
Seur St-André.

Cette dernière est converse, et les quatre premières, mères de chœur.

Il y a aussi quelques novices, croyons-nous.

CONFLAGRATION.—On dit que quatre des principales maisons de Chicoutimi, dans le voisinage de l'église, ont été consumées par les flammes hier, et que l'église elle-même a failli y passer.

L'hôtel Martin est réduite en cendres.

NAVIGATION.—Premier arrievage. Le Steamer *Lake Champlain*, de la ligne Beaver, est entré en rade ce matin, à 2,25 heures. C'est le premier arrievage de steamers de la saison.

Il y avait 50 passagers à bord.

Le *Montreal*, de la ligne Dominion, est passé hier à 2,15 p. m. à la Pointe au Père, avec 9 passagers de cabine, 29 d'intermédiaire et 460 d'entrepont.

Il est arrivé ce matin à 8 heures à Québec et a été s'amarrer au quai du Grand Tronc, Lévis.

Le *Peruvian* est passé au Cap de la Madeleine hier, à 3 heures p. m.

Le *Miramichi* part ce soir pour Montréal.

Le *Canada* qui remplace temporairement le *Québec* est arrivé ce matin à 10 heures ; aussi le *St-Croix* arrivé ce matin.

ENQUÊTE.—On fait actuellement une enquête au bureau de la paix, sur les révélations de Richardson. Ces révélations tendent, dit-on, à incriminer quelques institutions financières de cette ville.

COURSE.—Mardi après-midi, les agents de police Murray et Giblin ayant été avertis que plusieurs gibiers menaient un train d'enfer dans le quartier Montcalm, se dirigèrent vers le Fort Pic. A leur approche, la bande se dispersa comme une volée d'oiseaux. Mais deux de ces individus, dont un du nom de Cotnam, se dirigèrent vers Ste-Foye, et les hommes de police embêtèrent le pas sur eux.

Une course furibonde s'en suivit jusqu'au couvent de Bellevue. A leur retour au quartier Montcalm Cotnam, fut arrêté par les limiers Fleury et Walsh. Le sergent Giblin arrêta ensuite un nommé Kelley de la même bande.

Tous deux ont été condamnés à 7 mois de prison ou \$50 d'amende.

COMBAT DE BOXEURS.—Un combat de boxeurs a eu lieu jeudi soir, à Pittsburg, dans des conditions particulièrement remarquables : avant que le combat commençât, il y a eu dans la salle une petite sauterie de famille à laquelle une trentaine de jeunes filles, et plusieurs femmes accompagnées de petits enfants, ont pris part. Lorsque le signal de la lutte a été donné, l'orchestre s'est arrêté, les danses ont cessé et les femmes et les enfants, aussi bien que les hommes, ont fait le cercle autour des deux boxeurs qui venaient de faire leur entrée dans le ring en costume de travail, c'est-à-dire nus jusqu'à la ceinture.

Alors a commencé entre les deux boxeurs, les nommés Bilson Jack et Jack Clifford, une lutte épouvantable qui n'a pas eu moins de 121 reprises, et de laquelle les combattants sont sortis épuisés et couverts de sang. Parmi les assistants se trouvaient plusieurs policemen qui étaient les premiers à applaudir les coups de poings bien appliqués. Décidément, c'est jolii la civilisation américaine.

ASSISES CRIMINELLES.—On a, hier matin, entendu la cause de Soucy, accusé d'avoir volé des peaux à la gare du palais. Le jury a rendu un verdict d'acquiescement.

Soucy a été mis en liberté.

Frank Dailly est aussi accusé d'avoir sans provocation infligé à Pierre Beauchamp, le 16 juin dernier, une blessure au visage avec une arme tranchante.

Il plaide non coupable et est défendu par M. Fitzpatrick.

Beauchamp dit qu'après avoir pris un verre de bière avec Scully, tous deux sont sortis. Arrivé dans la rue, Scully lui donna un croc-en-jambe, et, s'étant laissé tomber sur lui, le frappa au visage avec un couteau.

Mme Parkin dit qu'elle a vu Beauchamp et Scully ivres tous les deux.

Un autre témoin dit qu'il a vu Beauchamp avec un couteau dont il a frappé Scully.

Le juge seul fait le résumé de la cause. Les jurés acquittent Scully, qui est reconduit en prison, où il purge une condamnation de deux mois de prison pour désordre.

PILULES HOLLOWAY.—*Diarrhée et Maladies d'intestins*.—Ces maladies dominent actuellement et, si on les néglige, elles

Le Renovateur des Cheveux DE HALL. VÉGÉTAL SICILIEN.

A été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies de cuir chevelu, et la première aussi à rendre, aux cheveux gris et décolorés, leur couleur primitive, leur croissance et le lustre brillant de leur jeunesse.

Le succès sans précédent qu'il a obtenu n'est dû qu'à une cause: "Il tient ce qu'il promet."

Buckingham's Whisker Dye. La Teinture de Buckingham pour les Favoris

Change à volonté la barbe et les favoris en un instant, fonce naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparaît pas en se lavant.

PRÉPARÉ PAR R. P. Hall & Co., Nashua, N. H.

Télégraphe d'alarme de Québec

- 1 rue Ste Ursule, station centrale. 2 Ste Anne et Auteuil. 3 Crémieux et Ste Geneviève. 4 Haldimand et St. Louis. 5 Jardins et St. Anne. 6 Buade et Fort. 7 S. Eustache et S. Georges. 8 Ste Famille et Hébert. 9 Séminaire de Québec. 10 Ste Juliette d'Artigny. 11 S. Jean et Collins. 12 Palais et MacMahon. 13 S. Jean et S. Stanislas. 14 Chantier Dinning, (Champlain). 15 Epicerie Taylor. 16 rue Champlain, 474. 17 S. Jean et Sutherland. 18 Dégigny et S. Olivier. 19 Maison Giblin (Champlain). 20 rue Champlain, 103. 21 Dalhousie et Arthur. 22 Côte de la Montagne, au bas. 23 Sault-au-Matelot et S. Jacques. 24 Côte Dambourges et S. Paul. 25 S. François et la Chapelle. 26 Lemesurier, rue S. Paul. 27 Marché S. Paul, station. 28 Prairie et S. Dominique. 29 Fossés et Pont. 30 S. Valier et la Chapelle. 31 l'Eglise et S. Joseph. 32 Dorchester et N. D. des Anges. 33 S. Valier et Belleau. 34 Colomb et Nelson. 35 S. Anselme et S. Joseph. 36 Caron et la Reine. 37 Reine et Couronne. 38 Arago et Turgeon. 39 Reine et Pont. 40 S. Dominique et S. François. 41 Dorchester et Ryland. 42 Artillerie et Ste Julie. 43 S. Augustin et S. Patrice. 44 S. Patrice et Berthelot. 45 Artigny et S. Amable. 46 rue S. Amable, Bon Pasteur. 47 Grande Allée, Ste Brigitte. 48 S. Jean et Salaberry. 49 Ste Claire et Richelieu. 50 S. Jean et Ste Geneviève. 51 Robitaille et Latourelle. 52 S. Augustin et S. Georges. 53 Parlement.

Unités métriques internationales

Le MÈTRE (dix-millionième partie du quart du méridien terrestre, vaut 3 pieds 3 pouces, ou 1 verge et 1/10. Le DÉCIMÈTRE (10e du mètre) vaut 4 pouces anglais, ou un large doigt main.

VOLUMES ET CAPACITÉS

Le MÈTRE CUBE, ou STÈRE, ou TONNEAU, vaut 1 verge cube et 3/10, soit 34 pieds cubes, ou 220 gallons, ou près de 3 minets.

R. MORGAN, Marchand de musique,

Désire appeler l'attention du public sur un assortiment d'articles récemment reçus, (six caisses) où ceux qui désirent acheter un cadeau pour un ami pourront choisir, à un prix modéré.

Des exemplaires seront envoyés par la poste franco sur la réception du prix spécifié. Une visite est respectueusement sollicitée.

JOANNOT-BALTSBERGER, Fabricateur d'horlogerie, Berne (SUISSE).

Mon nouveau procédé lumineux ne contient aucun vestige de phosphore, il est inaltérable et dure indéfiniment.

Bazar annuel En faveur de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus

Qui se tiendra dans le courant de l'automne prochain, à la Salle Jacques-Cartier, St-Roch, sous le patronage distingué de Sa Grâce Mgr l'Archevêque de Québec et de Messieurs les membres du clergé.

Table du Sacré-Cœur: Mme Aug. Laberge, Meslles Lucias et Léda Laberge.

Table St-Alexandre: (patronnée par MM. les Bouchers), Mmes Bruno-de-Lamarre, G. Pelletier, E. Guay, S. Aré.

Table St-Joseph: (patronnée par l'Union St-Joseph, à St-Roch), Mmes J. B. Drouin, L. Tremblay, Adj. Renaud.

Table St-Famille: Mmes P. Déchènes, J. Carley. Table Sts-Anges: (rafraichissements), Mmes E. Gauvin, J. E. Latulippe.

Table St-Anne: Mmes E. Couillard, C. Gagnon, P. Cunningham.

Table St-Vincent de Paul: Mmes P. Roussel, J. Lachance.

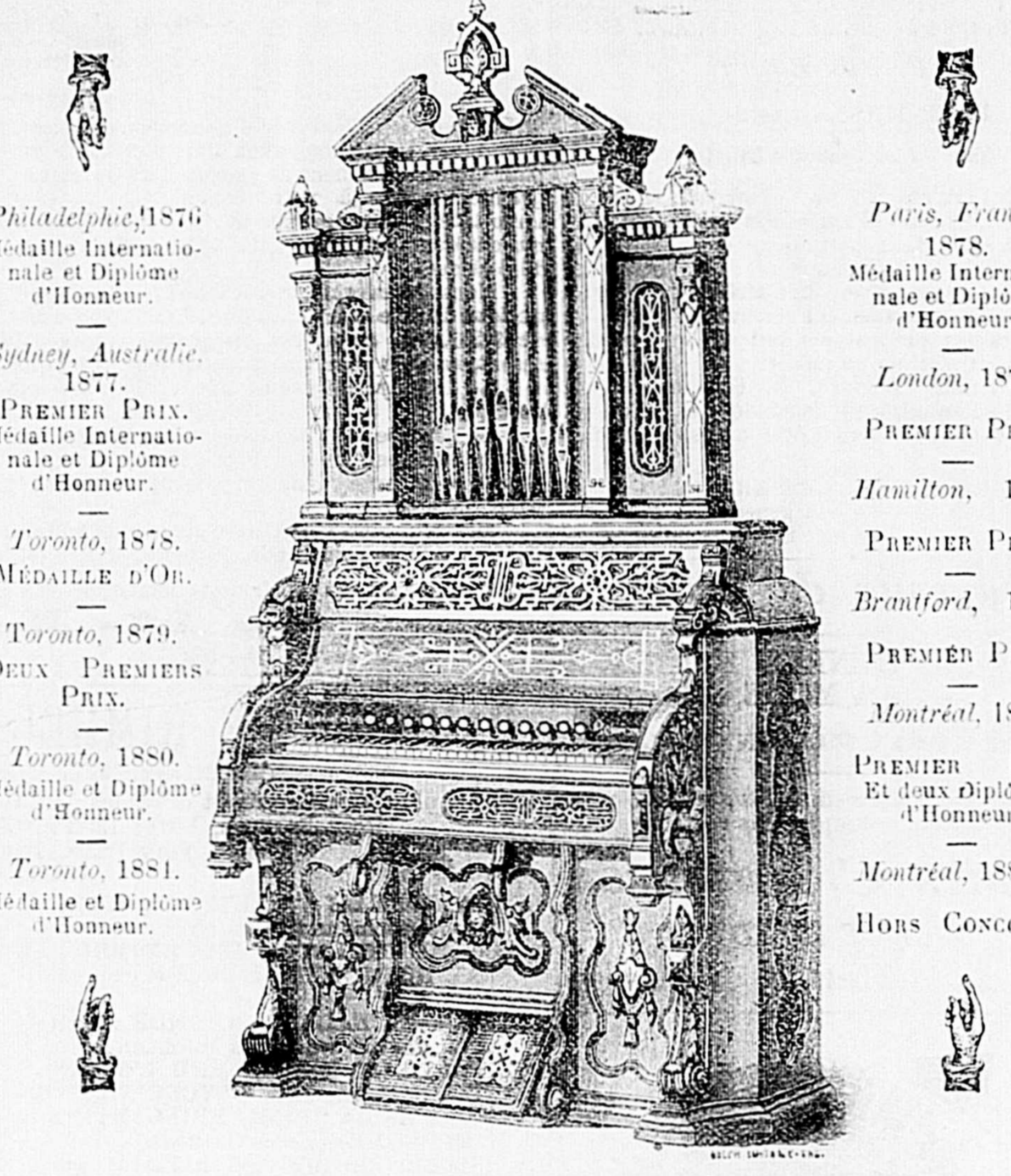
Table Sts-Anges: (rafraichissements), Mmes E. Gauvin, J. E. Latulippe.

Orgues-Harmoniums "DOMINION", FABRIQUES SPECIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE,

Par la Compagnie d'ORGUES et de PIANOS "DOMINION", de Bowmanville, Ont. à l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue garantis pour 5 ans, et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SUIVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère.

La supériorité des Orgues-Harmoniums "DOMINION" a été universellement reconnue par LES PLUS GRANDES DISTINCTIONS et les Premiers Prix partout où ils ont été exhibés.

Orgues d'Eglise, Orgues à 2 claviers, Orgues à pédales. Cinquante premiers prix aux Expositions des différentes parties du monde.



Conditions libérales. Satisfaction garantie. Prix aussi bas que le permet la qualité supérieure de ces instruments. Catalogues illustrés sur demande. Une centaine d'instruments toujours en magasin. Prix de \$50.00 à \$1000.00.

L. E. N. PRATTE, "DEPOT GENERAL DES ORGUES DOMINION", 250, rue Notre-Dame, MONTREAL.

C. O. BEDARD, MEUBLIER, No 288 RUE SAINT-JOSEPH.

(En face de son ancien poste et sur le terrain de l'ancien cimetière)

A constamment un assortiment complet de MEUBLES, tels que aménagement de Chambre à coucher, de Salon, de Salle à diner, etc., etc. Corniches et Tapis posés avec ordre. Son nouvel atelier lui permettra de rendre un plus grand nombre de commandes, de les exécuter avec promptitude et à des prix TRES MODERES.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL. 1883--Arrangement d'Hiver--1884

Le et après le LUNDI, 10 décembre, les convois de ce chemin de fer circuleront tous les jours, excepté les dimanches, comme suit

Quitteront la Pointe Lévis Pour Halifax et St-Jean à 7.30 A. M.

De Halifax et St-Jean à 7.20 P. M. De la Rivière du Loup à 1.30 P. M. De la Rivière du Loup à 6.00 A. M.

Arriveront à la Pointe Lévis De Halifax et St-Jean à 7.20 P. M. De la Rivière du Loup à 1.30 P. M. De la Rivière du Loup à 6.00 A. M.

Le Fullman quittant Lévis les Mardi, Jeudi et Samedi va jusqu'à Halifax, et celui partant les Lundi, Mercredi et Vendredi, va jusqu'à St-Jean.

Tous les trains circulent d'après le temps officiel de l'Est. D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 6 décembre 1883. Québec, 11 décembre 1883

Maintenant en vente Au bureau du "Courrier du Canada." HISTOIRE DE LA Paroisse du Cap-Santé DE 376 PAGES, Par M. l'abbé F.-X. GATIN.

Prix 50 Cts



LIGNE ALLAN. Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Maites

CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS. 1883 ARRANGEMENT D'HIVER 1884

LES lignes de cette compagnie se composent de six vapeurs en fer à double enroulement, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivets pour la force, la rapidité et le confort.

Les vapeurs de cette compagnie se composent de six vapeurs en fer à double enroulement, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivets pour la force, la rapidité et le confort.

NUMÉRIQUE TONN. CAPITAINE. SARDINIAN.....4400 Capt. J. Wylie. CIRCASSIAN.....4200 Lt. Dutton, R. R. POLYNESIAN.....4200 Capt. B. Brown. GRECIAN.....3600 Capt. Legallant. SARMATIAN.....2600 Capt. A. Ard. BUCENOS AYREAN.....3800 Capt. N. McLean. SCANDINAVIAN.....3000 Capt. H. Wylie. PRUSSIAN.....3000 Capt. J. Ritchie. MORAVIAN.....2650 Capt. J. Graham. PRELVIAN.....3400 Capt. Barclay. CANTAN.....3400 Lt. Archer, R. R. ROYA SCOTIAR.....3200 Capt. Richardson. AUSTRIAN.....2700 Capt. J. Wylie. NESTORIAN.....2700 Capt. J. G. Stephens. MANITOBIAN.....3150 Capt. H. Wylie. CANADIAN.....2800 Capt. J. Wylie. CORINTHIAN.....2000 Capt. Jas. Scott. PHOENICIAN.....2600 Capt. M. G. G. WALDERSIAN.....2300 Capt. Stewart. LUCERNE.....2850 Capt. Kerr. ALABIAN.....1350 Capt. Gable. NEWFOUNDLAND.....1500 Capt. Wylie.

Les vapeurs de service DE LA MALLE DE LIVERPOOL

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

Avis important! Bonne Nouvelle!

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ, AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

Le soussigné a l'honneur d'informer les MM. du Clergé, MM. les directeurs de Séminaires et de Collèges, et ses nombreux pratiqués en général, qu'il vient de faire publier, sous la surveillance de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, une nouvelle édition complète du PARISSIEN NOTÉ.

Cette édition contient toutes les nouvelles fêtes des Saints qui n'étaient pas encore insérées dans l'ancienne édition, et qui ne se trouvent pas non plus dans le Graduel ni dans le Vespéral.

Cette nouvelle édition est parfaite sous tous les rapports, soit pour la qualité du papier, la beauté de l'impression et la solidité de la reliure.

Je dois faire remarquer que, vu l'augmentation du volume, il a fallu faire subir au PARISSIEN NOTÉ à cause des nouvelles fêtes, l'amélioration apportée dans le choix du papier et surtout la belle impression de l'ouvrage, j'ai été obligé d'en élever le prix à \$1.00 l'exemplaire et à \$19.80 la douzaine. Malgré cette augmentation apparente (car de fait, ce n'est pas une puisque le livre est de beaucoup plus considérable et mieux imprimé qu'il n'apparaît) ce livre est le meilleur marché qui ait paru jusqu'à présent.

ARGENT COMPTANT

On trouvera à mon établissement l'assortiment le plus complet et le plus varié.

Je me chargerai de toutes commandes que l'on voudra bien me confier pour l'importation de Livres, d'Instruments d'Eglise, de Cloches ou d'autres articles.

J. A. LANGLAIS, LIBRAIRE, No 177, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

BAZAR

Avec l'autorisation de Mgr l'Archevêque de Québec, un bazar au profit du sanctuaire de N.-D. de Lourdes, à St-Sauveur, aura lieu dans la première quinzaine de septembre prochain, sous la direction des Pères Oblats.

Madame Léon Saucier pour la table de St-Joseph.

Madame Clotilde Bernier pour la table de St-Jean-Baptiste.

Madame L. Lépine pour la table du Tiers-Ordre.

Madame Pierre Boy pour la table des rafraichissements.

Mademoiselle Zoé Petit pour la table des enfants de Marie.

Les personnes charitables qui désireront participer à cette excellente œuvre pourront adresser leurs offrandes aux dames ci-dessus mentionnées ou au presbytère de St-Sauveur Québec, 21 janvier 1884.

CORYZINE. CONTRE LE RHUME DE CERVEAU (Coryza.)

Un remède d'un arôme agréable est sous la forme d'une POUDRE BLANCHE et contenu dans une petite bouteille. Le prix en est de 25 CENTIMS. Prix en gros \$2.00 la douzaine.

Le but de la "Coryzine" est d'empêcher toutes les sensations désagréables du Coryza en agissant directement sur le mal, cette poudre se dissout dans les mucosités et protège les membranes enflammées du contact de l'air.

En vente seulement au bureau du COURRIER DU CANADA.

CONDITIONS

Courrier du Canada

Prix de l'Abonnement

EDITION QUOTIDIENNE.

CANADA (Un an.....\$6.00 Six mois.....3.00 Trois mois.....1.50)

ANGLETERRE (Un an.....25s stg Six mois.....12s 6 Trois mois.....6s 3)

FRANCE (Un an.....60 Francs Six mois.....30 " Trois mois.....15 "

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir:

Six lignes et au-dessous.....50 centims Pour chaque insertion subséquente.....12 "

Pour les annonces d'un plus grand étendue, elles seront insérées à raison de 10 centims par ligne pour la première insertion, et de 5 centims pour les insertions subséquentes.

Reclames: 20 centims la ligne. Les annonces, les reclames, les abonnements doivent être adressés à

Leger Brousseau, EDITEUR-PROPRIÉTAIRE, N. 9, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUEBEC. IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L'ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE, L'ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE, RUE ST-PAUL, No 9, rue Buade, Haute-Ville, Québec